PLR
Les Libéraux-Radicaux

JAB CH-1005 Lausanne LA POSTE

TRIBUNE

LE JOURNAL DU PLR VAUDOIS | Nº 5 | MERCREDI 31 MAI 2023

sommaire

Édito – Mibé 2
Recommandations de vote 2
Votations fédérales 4-6
Trois questions à 7 nouveaux députés 8-9
Commémoration de la Constituante 12
Les députés en action 13
Point fort 14
Dans le monde 15

élections fédérales 2023

on compte sur vous

votation fédérale

Loi climat du 18 juin : des incitations plutôt que des taxes

Page 4

finance

La FINMA, le moment des réformes indispensables

Page 7

comptes 2022

Un résultat excédentaire non garanti à l'avenir

Page 10

jlrv

Infrastructures : débloquons les artères de notre économie

Page 11

À l'heure où des extrémistes bloquent des routes et envahissent un aéroport international, apportons nos solutions PLR pour une Suisse sûre, prospère et forte. En attendant de pouvoir battre le pavé avec nos 57 candidates et candidats, découvrez le mot de notre présidente et le programme de campagne du PLR Suisse.

Pages 3 et 16

Administration: Tribune, place de la Riponne 1, 1005 Lausanne, T: 021 323 72 78, F: 021 320 60 86, E: tribune@plr-vd.ch **Éditeur:** PLR Vaud **Publicité:** Urbanic Régie publicitaire, T: 079 278 05 94, E: info@urbanic.ch **c.c.p:** 12-234282-6 / IBAN: CH93 0900 0000 1223 4282 6 **Impression:** PCL Presses Centrales SA

Relations CH-UE : La nécessité d'un accord global

par Christopher Ulmer,
secrétaire général PLR Vaud

En cette période de plein emploi, il serait presque tentant d'oublier l'importance de nos relations avec l'Union européenne.
Pourtant, deux ans après la rupture des discussions sur l'accord-cadre, il devient urgent d'avancer sur un accord global pour pouvoir envisager l'avenir sur des bases solides et sereines.
Si aucune solution n'est trouvée, les conséquences pour notre économie seront désastreuses. Petit exemple : les entreprises suisses devront faire certifier leurs produits dans les 27 pays de l'UE. Ceci est malheureusement déjà le cas pour de nombreux produits médicaux.
Rappelons ici que la Suisse n'est plus membre à part entière des programmes Horizon et Erasmus+. Bien que nos universités doivent également forger des partenariats en dehors du Vieux-Continent, cet handicap va, à terme, fortement pénaliser nos universités et notre attractivité économique.
Rajoutons à cela le fait que la Suisse dépend énormément de l'Europe pour son approvisionnement énergétique et que Livia Leu, négociatrice en chef avec l'UE, vient de quitter ses fonctions après trois ans, et les sources d'inquiétudes s'accumulent.
Malgré les défauts de l'Union européenne et l'arrogance dont elle fait parfois preuve, notre petite Suisse ne peut tout simplement pas survivre sans elle. En effet, et comme le rappelait récemment Laurent Wehrli, la Suisse vend plus au Bade Württemberg, Land de 11 millions de personnes, qu'à la Chine, superpuissance de 1,4 milliard d'habitants.
À n'en pas douter, la signature d'un accord global avec l'UE est l'un des grands défis de la prochaine législature et sera d'une importance capitale pour l'avenir de notre pays et son économie.

Information

Notre rédactrice en cheffe Fabienne Guignard est toujours en convalescence. Elle vous remercie pour vos messages de soutien. En attendant son prochain retour, certaines rubriques habituelles ne sont pas présentes.

Recommandations Votations du 18 juin 2023

Votations fédérales

Pour que les recettes fiscales restent en Suisse,
OUI à l'imposition minimale de l'OCDE

Des incitations plutôt que des interdictions,
OUI au contre-projet indirect à « l'initiative sur les glaciers »

Une politique qui a fait ses preuves,
OUI à la loi fédérale visant à surmonter l'épidémie de Covid-19

Votation cantonale

Liberté de vote « Pour la protection du climat »

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2023 : NOUS COMPTONS SUR VOUS !

par Florence Bettschart-Narbel,
présidente PLR Vaud, députée

Pouvoir d'achat, approvisionnement énergétique, logements, emplois : pour tous ces sujets de préoccupation des Suisses, le PLR est force de propositions et le sera tout au long de cette campagne.

Lors du Congrès du 29 mars dernier, notre parti a validé les 57 candidates et candidats aux élections au Conseil national du 23 octobre prochain. Ce sont trois magnifiques listes qui seront soumises au vote de la population avec des candidats représentant toutes nos régions, une diversité des professions et une parité presque respectée. Préalablement, notre Congrès de décembre avait élu Pascal Broulis comme candidat au Conseil des États. Son expérience, sa proximité avec les Vaudoises et les Vaudois, ses compétences sont évidemment des atouts indispensables pour garder notre siège PLR à la Chambre des cantons.

Depuis quelques semaines, nos candidats se préparent pour cette campagne qui s'annonce longue, mais passionnante. Les photos ont été faites, les repas de soutien sont annoncés, l'agenda se met en place. Celle-ci devra tout d'abord se faire en équipe : ensemble nous sommes plus forts ! La campagne victorieuse que nous avons menée l'an passé pour les élections cantonales l'a bien démontré. Notre parti est le plus grand du canton et nous devrons embarquer avec nous tous nos membres, tous nos proches pour qu'ils votent et fassent voter les listes PLR.

Ensuite, cette campagne se fera sur le terrain : c'est en allant à la rencontre des Vaudoises et des Vaudois que nos candidats se feront connaître. Cela leur permet de se démarquer, de démontrer leur intérêt pour les multiples activités dans notre canton et de recueillir les besoins et témoignages de nos concitoyens.

Enfin, ce sont évidemment nos idées qui devront convaincre les électeurs de voter pour nous. Plusieurs crises ont secoué notre pays ces dernières années. Elles nous ont rappelé à quel point notre pays est vulnérable. Pouvoir d'achat, approvisionnement énergétique, logements, emplois : pour tous ces sujets de préoccupation des Suisses, le PLR est force de propositions et le sera tout au long de cette campagne. Face à ces défis cruciaux, il est incompréhensible que certains mettent la priorité sur l'écriture inclusive ou sur la hauteur des haies. La Suisse a besoin de toute urgence d'un changement de priorités. C'est pour cette raison que le PLR Suisse a choisi comme slogan de campagne *« Rendons la Suisse forte »* ! Les trois thématiques de campagne qui seront développées sont ainsi (pour plus de détails, voir aussi en page 16) :

- renforcer l'économie, développer la prospérité ;
- renforcer la sécurité et la résilience ;
- garantir les rentes et empêcher l'explosion des primes.

Ces valeurs et cette vision commune que nous partageons en tant que PLR doit être diffusée le plus largement possible. Il s'agira de convaincre et de mobiliser autour de nous toutes et tous pour que, le 23 octobre prochain, le PLR sorte vainqueur de ces élections fédérales. Cela sera possible si nous sommes une équipe sur le terrain qui défend ses idées ! D'ici là, je souhaite à toutes et tous les candidats une excellente campagne et beaucoup de succès.

Et n'oubliez pas, nous comptons sur vous !

publicité

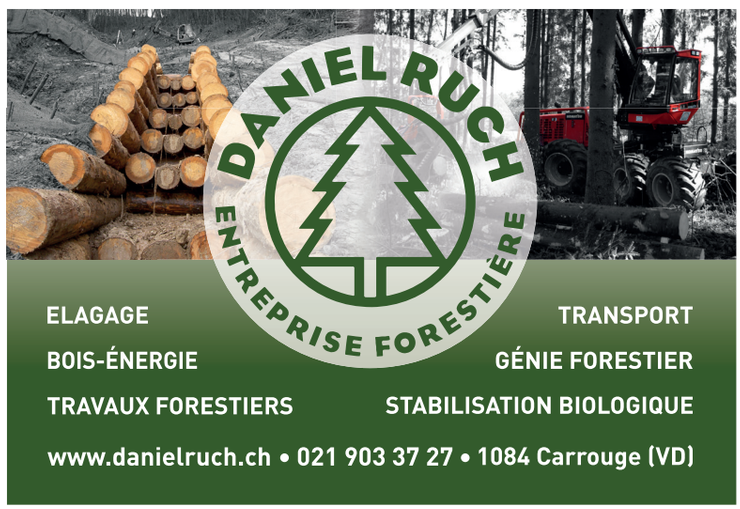

DES INCITATIONS ET DES INVESTISSEMENTS PLUTÔT QUE DES INTERDICTIONS ET DES TAXES

par Jacqueline de Quattro,
conseillère nationale PLR Vaud

Protéger nos glaciers, préserver nos vallées et nos villages des glissements de terrain, éviter le dessèchement de nos rivières et de nos fleuves, sauvegarder nos paysages intacts. C'est l'ambition de notre pays. Pour y arriver, il faut une protection efficace du climat. La loi climat, qui sera soumise au peuple le 18 juin prochain, en pose les jalons.

La crise climatique est une réalité qui n'attend pas. La Suisse veut et doit atteindre la neutralité carbone d'ici la première moitié de ce siècle. Nous nous sommes engagés, aux côtés de 195 autres pays, à respecter les objectifs fixés par l'Accord de Paris.
Aussi, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé d'ancrer le zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2050 dans la loi. Un compromis bien helvétique où toutes les parties concernées ont fait des concessions pour tendre ensemble vers cet objectif.

Le texte prévoit des buts intermédiaires et propose des mesures concrètes. Il montre la voie pour atteindre progressivement la neutralité climatique dans notre pays. Un signal fort, qui va dans la bonne direction.
La loi climat ne prévoit ni interdiction, ni taxe. Elle mise sur les incitations, les investissements et la promotion de l'innovation. La Confédération soutiendra notamment les propriétaires qui remplaceront leur système de chauffage ou prendront des mesures privilégiant l'assainissement des bâtiments. Ceci pendant dix ans et à hauteur de 200 millions par an, soit une enveloppe de 2 milliards.
Les chauffages de la nouvelle génération sont non seulement plus efficaces mais aussi moins chers. Ce qui entraînera une réduction des coûts et une baisse des charges. Cette situation bénéfique profitera aussi bien aux locataires qu'aux entreprises, notamment à celles du bâtiment et du second œuvre.
La loi apporte aussi son soutien à notre économie. La Confédération aidera les entreprises dans l'élaboration de feuilles de route visant à réduire leurs émissions. Elles pourront investir dans l'innovation et favoriser ainsi la promotion de technologies favorables à la protection du climat. Ce qui créera de la valeur ajoutée, des places de travail et des marchés pour l'exportation.
Le contexte géopolitique actuel a révélé la fragilité de notre approvisionnement énergétique. La Suisse dépense près de 8 milliards chaque année pour l'achat de pétrole, de gaz et de charbon. Grâce à la loi climat, nous pourrons réduire notre dépendance aux énergies fossiles et de l'étranger.
Manifester ne suffit pas. Bloquer des automobilistes, s'attaquer à des œuvres d'art, n'est pas une solution. Et ne rien faire coûte et coûtera de plus en plus cher. En Suisse, les dommages climatiques s'élèvent déjà à des milliards. Les mesures d'adaptation se chiffrent par centaines de millions par an. La loi climat est un des remèdes pour y remédier.
Le changement climatique est le défi du 21e siècle. Mais c'est aussi l'opportunité de construire un monde plus durable et d'assumer nos responsabilités envers les générations futures.

La Confédération soutiendra notamment les propriétaires qui remplaceront leur système de chauffage ou prendront des mesures privilégiant l'assainissement des bâtiments.

publicité

MAGNENAT IMPRIMERIE
Toutes solutions d'impression
IMPRIM'VERT®
myclimate neutral Imprimerie
myclimate.org/01-22-957542
Chemin du Rionzi 58
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 312 03 73
info@magnenat.com
www.magnenat.com
SWISS

EF23 : chaque franc compte...

Faites un don avec TWINT !

Scannez le code QR avec l'app TWINT

Confirmez le montant et le don

VOTATION DU 18 JUIN 2023
OUI À LA LOI COVID

par Laurent Wehrli,
conseiller national PLR Vaud

Alors que le coronavirus continue de circuler parmi la population et que de nouvelles vagues peuvent encore être possibles, les instruments de la loi doivent être adaptés et doivent pouvoir être mis en œuvre, si nécessaire, avec effet immédiat afin de pouvoir poursuivre de protéger les personnes vulnérables et d'éviter de surcharger le système sanitaire.

Pour la troisième fois, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur la loi Covid et ses évolutions. Le comité référendaire continue donc sa volonté de supprimer cette loi, la considérant dès le début comme inutile et liberticide. Rappelons ici que lors des deux précédents scrutins, la population a validé la loi à chaque fois par plus de 60 % de oui.
Le PLR soutient les dernières modifications de cette loi, dont la validité a été prolongée par le Parlement jusqu'à fin juin 2024, et appelle à le faire, conformément à la décision unanime prise le 5 mai 2023 par la Conférence des présidents.

LES ARGUMENTS EN FAVEUR SONT LES SUIVANTS :

1. L'évolution du coronavirus est toujours difficile à prévoir et de nouvelles vagues de coronavirus sont toujours possibles. La loi est donc toujours nécessaire. Nous connaissons tous la citation : *« Gouverner, c'est prévoir »* et n'oublions pas la fin de cette citation : *« Ne rien prévoir, c'est courir à sa perte ! »*. Sur la base de l'expérience vécue et afin d'éviter de devoir remettre en place dans l'urgence un dispositif légal similaire à l'actuel, il convient donc de maintenir cette loi Covid. Il en va aussi de la capacité de la Suisse à continuer à importer et mettre sur le marché des médicaments reconnus pour lutter contre le Covid et ses effets.

2. La loi Covid-19 et le certificat Covid empêchent les fermetures d'entreprises et les restrictions des droits fondamentaux en cas de nouvelle vague de coronavirus. Maintenir la loi avec ses dernières adaptations est donc essentiel pour faciliter la réaction à une éventuelle nouvelle vague, en tenant compte des expériences vécues précédemment. La volonté demeure donc la même, à savoir la capacité de maintenir au mieux l'activité économique, d'assurer la protection des personnes vulnérables, en facilitant notamment le télétravail, et d'éviter une surcharge problématique des services de santé.

3. La loi Covid-19 constitue la base légale du certificat Covid, qui facilite les voyages à l'étranger selon les décisions prises par les autorités d'autres pays. Dans le cas d'une pandémie qui touche aussi largement l'entier de la terre, il est absolument essentiel que le cadre légal suisse soit cohérent avec ceux décidés par d'autres pays. Ainsi si l'un ou plusieurs de ces États décident de réintroduire l'obligation d'un certificat Covid, il serait dommageable, notamment pour notre économie, que nous n'ayons plus en Suisse de loi autorisant la délivrance de tels certificats !

Les raisons sont donc multiples pour que le peuple suisse confirme une troisième fois la loi Covid, tout comme l'a décidé le Parlement.

La loi Covid-19 et le certificat Covid empêchent les fermetures d'entreprises et les restrictions des droits fondamentaux en cas de nouvelle vague de coronavirus.

publicité

CLAUDE FAVRE S.A.
YVERDON 024 445 36 78
VALLORBE 021 843 14 24
LAUSANNE 021 653 60 60
www.claude-favre.ch
Spécialiste toitures & façades

POUR GARANTIR DES FINANCES DES COLLECTIVITÉS SAINES ET DURABLES, OUI À L'IMPOSITION MINIMALE DE L'OCDE !

par Alexandre Berthoud,
conseiller national,
vice-président du PLR Vaud

La réforme, votée récemment par le Parlement fédéral et soumise à votation, vise à prévoir une imposition minimale de 15 % d'impôt pour les grandes entreprises multinationales. Elle s'inscrit dans un contexte dans lequel l'OCDE souhaite réduire la concurrence fiscale internationale. Elle prévoit donc une imposition minimale de 15 % pour les grandes sociétés multinationales qui ont un chiffre d'affaires mondial d'au moins 750 millions d'euros. Les PME et les autres sociétés ne sont pas concernées par cette réforme internationale.

Sans cette règlementation dans notre pays, la filiale d'une multinationale suisse à l'étranger devrait payer l'imposition manquante à l'étranger, privant ainsi les cantons et la Confédération de recettes fiscales supplémentaires.

publicité

HOTEL BELLERIVE
★ ★ ★
Idéal pour tous vos séjours
et ceux de vos connaissances
Vue imprenable – Parking assuré
Fitness, Sauna, Hammam

BAR PUB « LE 99 »
Av. de Cour 99, 1007 Lausanne
Tél. +41 21 614 90 00
www.hotelbellerive.ch
info@ hotelbellerive.ch

POURQUOI SOUTENIR CETTE RÉFORME ?

Nous avons la chance, dans notre pays, de compter sur plus de 200 groupes suisses et 2000 filiales de groupes étrangers. Dans tous les cantons, nos outils fiscaux actuels permettent d'atteindre une imposition inférieure à 15 %. Toutefois, si nous n'appliquons pas l'imposition minimale souhaitée, les autres pays pourront prélever cette différence. Ces recettes supplémentaires ne sont pas négligeables ; elles sont estimées entre 1 et 2,5 milliards de francs supplémentaires par an. Ainsi, il convient de soutenir cette réforme pour que les recettes dues à l'impôt supplémentaire restent en Suisse et ne soient pas versées à l'étranger. De plus, elle permettra aux nombreuses multinationales présentes en Suisse de disposer d'une situation claire afin d'éviter des procédures fiscales et judiciaires dans d'autres pays. Un refus de cette réforme encouragerait de nombreuses multinationales à quitter notre pays afin de rejoindre un État ayant légiféré sur l'imposition minimale.

QUE FAIRE AVEC CES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES ?

Il convient tout d'abord de rappeler que le Parlement a décidé de la clé de répartition des recettes supplémentaires, soit de 25 % pour la Confédération et 75 % pour les cantons. Celle-ci permettra aux cantons de bénéficier de davantage des ressources économiques. Si du côté de la Confédération, il est prévu que les recettes supplémentaires soient investies dans des mesures de promotion de l'économie ; les cantons seront libres de les investir comme ils le souhaitent. À mes yeux, il conviendra d'allouer l'ensemble de ces recettes pour le soutien et l'encouragement à l'installation des multinationales dans notre canton.

Ces recettes supplémentaires ne sont pas négligeables ; elles sont estimées entre 1 et 2,5 milliards de francs supplémentaires par an.

En effet, avec une imposition similaire aux autres pays, nous devrons innover et assurer des conditions-cadres à leur développement pour garantir l'attractivité de notre pays. Un tel procédé permettra de développer la place entrepreneuriale de notre canton, de créer des emplois et de disposer de nouvelles recettes fiscales permettant de financer nos infrastructures, la formation ou la transition énergétique.

La FINMA, le moment des réformes indispensables

par Catherine Labouchère,
présidente de la Commission santé et affaires sociales du PLR Vaud

La FINMA, établissement de droit public avec personnalité juridique propre, a été créée en 2009, suite à la crise de 2007 et 2008 qui a secoué le monde financier (subprimes). Autorité indépendante de surveillance des marchés et des établissements financiers, elle se compose d'un conseil d'administration, d'une direction et du Contrôle fédéral des finances comme organe de révision externe. Sont concernées par cette surveillance, les banques, les entreprises d'assurances, les établissements financiers, les placements collectifs de capitaux, de leurs gestionnaires et directions de fonds et les intermédiaires d'assurance.

Suite à *«l'affaire Credit Suisse»* de mars 2023, de nombreuses critiques ont surgi pour comprendre si la FINMA était au courant et si oui, pourquoi elle n'avait pas tiré la sonnette d'alarme sur les dysfonctionnements de cette banque dont la valeur de l'action n'avait cessé de baisser.
Des thèmes majeurs ont fait l'objet de questions et de critiques :

EST-ELLE ASSEZ INDÉPENDANTE DE LA SPHÈRE POLITIQUE ?

Le Conseil fédéral nomme le Conseil d'administration de neuf membres. Toute indépendante qu'elle soit, la FINMA, financée par des taxes et émoluments sur les prestations qu'elle fournit, est soumise à la haute surveillance du Parlement et ses commissions de surveillance. De ce fait, on ne peut pas s'attendre à une totale indépendance, même si elle est plus grande que celle des institutions qui l'ont précédée. Le système de régulation s'il est perçu sur le terrain comme suffisant, voire excessif pour les petites et moyennes structures, n'est visiblement pas idoine pour les grandes et très grandes entités, d'autant plus qu'il n'y a pas d'amendes possibles face aux erreurs de stratégie des dirigeants.

LES OUTILS À SA DISPOSITION SONT-ILS ADÉQUATS ?

Cette *«affaire Credit Suisse»* oblige à constater que ses outils ne correspondent pas à toutes les tailles des entités surveillées. Les lois sont-elles assez claires pour une surveillance efficace ? Y a-t-il du personnel qualifié dédié en suffisance pour les grandes banques et structures systémiques ? Plusieurs interrogations sont en attente de réponse.

POURQUOI NE COMMUNIQUE-T-ELLE PAS PLUS SUR LES PROBLÈMES RENCONTRÉS ?

La FINMA peut communiquer sur ses décisions mais avec des restrictions. Le principe est de ne pas donner de détails sur des procédures particulières à de rares exceptions près. La protection des données des individus est jugée plus forte que celle des sociétés.

Autre questionnement entendu :

LES INDIVIDUS SONT-ILS ASSEZ PROTÉGÉS DES RISQUES ENCOURUS ?

Si la FINMA s'engage sur la défense collective des créanciers, elle explique que celle des individus dépend du droit civil. Nombre de personnes critiquent cette attitude.

Aucune disposition légale ne peut encadrer la confiance nécessaire dans une institution bancaire. À ce titre, la décision en urgence du Conseil fédéral était justifiée pour éviter la faillite du Credit Suisse avec des conséquences graves sur tout le système bancaire national et international. Il n'en reste pas moins qu'une analyse complète des processus de surveillance est indispensable avec des conséquences probables sur le contenu de la loi too big to fail, notamment sur les dispositifs de prévention et de sanctions. Après le cas UBS, à l'origine de cette loi et celui actuel de Credit Suisse, il ne suffit plus de constater, il faut réformer. La FINMA doit aussi faire son autocritique, elle qui affirme contribuer à la compétitivité et à la réputation de la place financière suisse. À défaut de prise de conscience, les réactions seront vives et sévères.

Le système de régulation s'il est perçu sur le terrain comme suffisant, voire excessif pour les petites et moyennes structures, n'est visiblement pas idoine pour les grandes et très grandes entités.

publicité

Machines-Services – Bernard Thonney

Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailleuses, machines viticoles et communales.

Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machinesservices.com

GRAND CONSEIL : PREMIÈRES IMPRESSIONS APRÈS NEUF MOIS

La fin de la première année de législature approche. Nous en avons profité pour poser quelques questions à nos nouveaux députés.

1. Dans quelles commissions es-tu entré ?

2. Quelles sont tes premières impressions du Grand Conseil après neuf mois en fonction ?

3. Sur quoi veux-tu t'engager pour la suite de la législature ?

MATHIEU BALSIGER

Riviera

1. Je suis membre de deux commissions thématiques permanentes : la Commission thématique des affaires extérieures (CTAE) et la Commission thématique des grâces (CTGRA). J'ai également été membre de la Commission ad hoc pour la partie agricole de la première étape du Plan climat vaudois.
2. C'est très impressionnant au début de siéger dans ce magnifique Parlement au cœur de la capitale. Puis, il y a le concret. Il m'a fallu très vite apprendre et m'habituer au fonctionnement des diverses commissions et groupes dont je fais partie. Les débats en plénum sont pour la plupart intéressants, et force est de constater que les votes sont souvent très sérés à l'inverse du Conseil communal de mon village.
3. Je me suis engagé pour défendre la politique agricole et les gros défis auxquels elle devra faire face ces prochaines années. La promotion de notre terroir et ses magnifiques produits par les circuits courts, et la durabilité qui est un sujet qui me touche particulièrement, mais en conciliant écologie et économie.

JOHN DESMEULES

Morges

1. Depuis le début de cette législative j'ai rejoint la Commission thématique de la formation (COFOR).
2. Mes premières impressions sont très positives. De plus, j'avais largement potassé le règlement afin d'être au point sur les différentes interpellations et autres initiatives.
Mais au-delà du fonctionnement interne, un sentiment de responsabilité et de fierté s'impose. Mon entourage m'interpelle différemment depuis mon accession au Grand Conseil. Ma fonction de député me permet d'avoir accès à des informations et me donne un contact direct avec des personnes qui peuvent faire *« bouger les choses »*.
C'est d'ailleurs ce facteur qui m'a incité à m'engager en politique. Alors que de nombreux commerçants et indépendants ne souhaitent pas afficher leurs couleurs, de peur que leurs clients ne sachent pas faire la différence entre responsabilités professionnelles et engagement politique.
3. Poursuivre la promotion de la formation duale. Garantir une autonomie des communes. Promouvoir la multimodalité. Et bien sûr, rester à l'écoute des citoyens.

ÉLODIE GOLAZ GRILLI

Ouest lausannois

1. Je siège dans la Commission thématique de la formation (COFOR) ainsi qu'à la Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES (CIP HES-SO).
2. Un plaisir de pouvoir s'engager au sein d'une équipe PLR dynamique, entourée d'un secrétariat fort et compétent. L'accompagnement et le travail de qualité du secrétariat du Grand Conseil sont à souligner car ils permettent aux députés de pouvoir s'investir pleinement dans leurs tâches. Finalement le travail en commission est passionnant et permet de faire avancer des projets, comme notamment à la COFOR avec l'EMPD sur l'éducation numérique ou encore l'EMPD sur le bâtiment des sciences de la vie, du centre de médecine de précision et d'immuno-oncologie, ainsi que la construction du Centre Ludwig de l'UNIL pour la recherche sur le cancer.
3. Mon engagement reste fort pour valoriser et renforcer la formation duale ainsi que les métiers en pénurie afin de faire face aux défis de demain. Répondre aux besoins liés à l'énergie, à la politique familiale, à l'entrepreneuriat et à l'intergénérationnel sont aussi mes priorités.

PIERRE KAELIN

Ouest lausannois

1. Commission thématique des infrastructures liée aux transports et à la mobilité.
2. Je suis très heureux de faire un retour au Grand Conseil après une dizaine d'années d'interruption. Suite à une surcharge de travail et de responsabilités, j'avais pris la décision de démissionner. Aujourd'hui je suis à même de m'investir pour notre parti et de défendre les intérêts de la population et de mon district de l'Ouest lausannois. Étant déjà aguerri dans le système législatif de nos institutions politiques, je constate que les débats sont toujours très longs, mais cela fait partie de notre démocratie, et c'est tant mieux !
3. La mobilité multimodale m'intéresse, comme habitant d'une région mise sous pression avec la densification des constructions et des déplacements d'une population toujours plus mobile. Comme chef d'entreprise dans le domaine de la construction, le développement du territoire et les nouvelles énergies sont des centres d'intérêts qui me passionnent. Le maintien des places de travail pour sauvegarder une qualité dans les études (Hautes Écoles) et la formation de l'apprentissage est également important à mes yeux.

PHILIPPE MIAUTON

Lausanne

1. La CTSAP dans le jargon. Soit la Commission sur la santé publique. Les défis sont gigantesques dans les coûts de la santé, dans la gestion du CHUV et la répartition des soins dans notre grand canton.
2. Peu de surprises puisque j'étais secrétaire général du PLR Vaud. Mais être assis dans la salle permet de mieux sentir les forces en présence. Après 7 ans au Conseil communal de Lausanne, les débats au Grand Conseil ne sont pas moins animés, mais les votes vont dans un meilleur sens.
3. L'emploi, les conditions-cadres pour l'économie et la fiscalité des Vaudois. Si la situation économique peut paraître stable, les années qui arrivent seront décisives pour maintenir la prospérité de notre Canton. Nous devons rester attractif et assurer le dynamisme de notre tissu économique.

JEAN-FRANCO PAILLARD

Jura-Nord vaudois

1. Élu en 2022, je suis membre de la Commission des finances et rapporteur social. À ce propos, dans un premier temps je me consacre à cette commission importante qui demande beaucoup d'engagement.
2. Après avoir passé 28 ans à la tête de l'exécutif de la commune de Bullet, même si la vie politique ne m'est pas inconnue, le saut est important en passant de l'exécutif sans parti officiel, au législatif cantonal, où les débats gauche-droite, montrent bien le clivage politique existant et insoluble. Mener une politique responsable c'est aussi faire des choix en conservant les valeurs de libertés individuelles et en se battant pour la maîtrise des fonds publics. Le Groupe PLR joue ce rôle essentiel et je suis fier d'y contribuer.
3. Proche de l'économie, je serai attentif et défendrai les valeurs auxquelles je crois, à savoir le développement et le soutien aux PME, dans le respect d'un concept qui répond aux normes de notre société du point de vue social, économiquement efficace et écologiquement tolérable.

NICOLE RAPIN

Broye-Vully

1. Nouvellement élue députée, j'ai eu le privilège d'être nommée membre de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'État du canton de Vaud et plus particulièrement de la gestion du Département des finances et de l'agriculture. Désirant également soutenir les projets locaux, j'ai été membre de la commission qui a traité le crédit d'investissement relatif à l'acquisition d'une surface de terrain et au crédit d'étude pour la future École professionnelle de Payerne.
2. Passer d'un exécutif communal à un législatif cantonal demande passablement d'adaptations. De nombreuses lectures sont nécessaires et également beaucoup de patience dans le cadre des discussions au sein de notre Parlement cantonal.
3. Après ces quelques mois de découverte, je me sens beaucoup plus à l'aise pour m'engager davantage tout particulièrement dans mon travail au sein de la Commission de gestion. Je souhaite également être à l'écoute plus particulièrement des habitants de mon district afin de relayer l'un ou l'autre problème ou l'une ou l'autre inquiétude.

COMPTES 2022
UN RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE NON GARANTI À L'AVENIR

par Florence Gross,
députée, présidente
de la Commission des finances

Les comptes 2022 bouclent avec un résultat excédentaire net de 1 million après écritures de bouclement, soit 494 millions bruts. Ce résultat positif est dû, majoritairement, au versement de 6 tranches de dividendes de la BNS alors que seules 2 étaient prévues au budget. La baisse des rentrées fiscales, si elle devient tendancielle, devra à l'avenir, mener le Conseil d'État à prioriser ses politiques publiques sans mettre en péril les baisses fiscales déjà votées par le Parlement.

La prudence est de mise. Nous l'avions d'ailleurs déjà fait remarquer lors de l'étude du budget 2023. Nous pourrions en effet à l'avenir devoir faire face à des pertes d'exercice, après 18 années de comptes positifs. Sans possibilité d'effectuer des écritures de bouclements ou autres préfinancements, le Conseil d'État, devra adopter une politique des moyens, malgré les demandes incessantes de dépenses, souvent non coordonnées de la part de la gauche du Parlement. Le PLR n'a cessé de le répéter. Il n'y a pas lieu de compter sur des revenus hypothétiques, tels que les dividendes de la BNS, pour mettre en place des politiques publiques à effets financiers pérennes.

Sur les 493 millions de bouclements et de préfinancements, nous pouvons nous réjouir de l'accélération du rééquilibrage canton - communes de 55 millions. Parallèlement au projet de nouvelle péréquation, la situation évolue aujourd'hui et le dialogue renoué doit permettre un réel apaisement fort bienvenu.
Afin d'anticiper le non-versement à venir des dividendes de la BNS, le Conseil d'État a décidé d'attribuer un montant équivalent à quatre tranches, soit 250 millions, aux capitaux propres. Les commissaires aux finances PLR s'engagent à veiller, notamment grâce à ces montants, à l'application des mesures fiscales inscrites dans le Programme de législature, notamment sur la baisse de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, suite aux motions Gross et Jobin. Cela a été prouvé : la baisse d'impôts, amène de l'impôt. Notre parti doit prendre toutes les mesures visant à alléger la charge fiscale qui pèse lourdement sur les personnes physiques mais également poursuivre des réflexions pour les personnes morales.
La droite a regagné la majorité au Conseil d'État. La population vaudoise, qui a fait ce choix, attend maintenant des mesures fiscales concrètes en sa faveur et ceci dès 2024. Une vision de centre-droite doit émaner de toute action gouvernementale. En parallèle, nous députés devons, lors de tout dépôt de texte, réfléchir à ses conséquences financières. La progression constante d'EPT doit aujourd'hui cesser. Il est fini le temps des politiques publiques mises en place à la hâte et sans réflexion.
Je ne révèle pas de secret de commission en avouant ici que les débats, en commission des finances sont parfois tendus. L'étude du budget 2024 risque d'être semé d'embûches. L'indexation ne doit pas être opposée aux baisses fiscales, qui je répète, sont inscrites dans le Programme de législature.
La gauche parle déjà d'austérité, je me permets le terme plus modéré de responsabilité.

Notre parti doit prendre toutes les mesures visant à alléger la charge fiscale qui pèse lourdement sur les personnes physiques mais également poursuivre des réflexions pour les personnes morales.

publicité

d'Silence acoustique sa
Bureau d'études
A l'écoute de votre silence
Acoustique des salles,
du bâtiment,
de l'environnement
021 601 44 59
www.dsilence.ch

DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ QUI RÉPONDENT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE DEMAIN

par Marc-Antoine Siegwart,
membre des JLRV, président
section PLR Aubonne-Boiron,
conseiller communal, Saint-Prex

D'après les estimations démographiques, d'ici 2050, la population suisse devrait croître de 18 % pour atteindre 10.4 millions d'habitants. Dans la même période, le canton de Vaud, un des poumons de la croissance helvétique, verra sa population augmenter de 225 000 habitants pour atteindre plus d'un million, soit une hausse de plus de 27 %.

Cette croissance démographique démontre l'attrait de l'écosystème suisse et le charme du Pays de Vaud. Toutefois, cette perspective de croissance représente avant tout des défis, qui impacteront la totalité des secteurs, des infrastructures et des offres à la population. Parmi ceux-ci, il convient aujourd'hui d'aborder l'évolution des infrastructures liées à notre mobilité. Depuis 1950, nos rails se sont allongés de 150 km. Pourtant, le nombre de trains de passagers et de marchandises ne cessent d'augmenter. De même, durant cette dernière décennie nos infrastructures routières ne se sont pas significativement développées.
Cela doit nous questionner quant à la saturation du réseau, en termes d'offre mais aussi de sécurité. Bien que certaines idées aient fait leur chemin, par exemple l'excellent projet du *« cargo souterrain »* (CST), la peur de prendre des risques, les contraintes liées à l'aménagement du territoire et la lenteur administrative sont à l'origine de notre prise de retard dans le développement de nos réseaux de transport. Il est donc venu le temps de se réveiller ! Aujourd'hui plus que jamais, un agrandissement de toutes nos infrastructures de mobilité, rails comme routes, est nécessaire ! Nonobstant, cette vision d'accroissement de nos capacités de mobilité se heurte au dogmatisme de certains, qui souhaitent privilégier un moyen par rapport aux autres, par exemple en effectuant des travaux de réaménagement des routes, ayant pour corollaire de restreindre la circulation ou l'offre de parking. Ces *« actions idéologiques »* ont pour conséquence d'opposer la population, en lieu et place de favoriser la cohabitation entre acteurs de la mobilité. Mais quels sont donc les moyens de mobilité utilisés dans notre pays ? Charge est de constater que 78 % des ménages possèdent au moins une voiture, 61 % au minimum un vélo et 20 % disposent au moins d'un vélo avec assistance électrique. Conjointement, plus d'une personne sur deux est détentrice d'un abonnement de transports public et il y a en moyenne 540 voitures de tourisme pour 1000 habitants. En d'autres termes, les Suisses sont des utilisateurs multimodaux des moyens de déplacement !
Il est donc nécessaire de promouvoir la cohésion et le respect des choix de mobilité de tous ! En conclusion, bâtissons les infrastructures et les ponts de demain, en lieu et place de rester les mains collées !

Aujourd'hui plus que jamais, un agrandissement de toutes nos infrastructures de mobilité, rails comme routes, est nécessaire.

Sources chiffres : OFS, État de Vaud

publicité

Guy Gaudard s.a.
MAITRISE FEDERALE
ELECTRICITE • TELECOM
Av. de Chailly 36 • 1012 Lausanne
021 711 12 13 • info@gaudard.ch

Les 20 ans de la constituante vaudoise le 14 avril 2023

par Catherine Labouchère,
présidente de la Commission santé et affaires sociales du PLR Vaud

Il y a 20 ans, le 14 avril 2003, date symbolique pour le canton, entrait en vigueur la nouvelle Constitution vaudoise. Fruit d'un travail de trois années, acceptée en septembre 2002 par la population, la charte fondamentale du canton a apporté de nombreuses nouveautés qui allaient changer les institutions. L'année 2023 marquant aussi les 175 ans de la Constitution fédérale de 1848, le Conseil d'État a décidé de faire une célébration commune le 23 septembre prochain.

Toutefois, les membres de cette Constituante ayant tous vécus une expérience démocratique passionnante et marquante ont répondu favorablement à l'initiative de l'ACRO (anciens constituants radicaux optimistes) proposant aux groupes de l'époque de se réunir à Crissier pour marquer cet anniversaire à la date de son entrée en vigueur. C'est ainsi qu'une bonne soixantaine de constituantes et constituants de toutes tendances politiques se sont retrouvés pour une matinée placée sous le signe de la commémoration.

En ouverture de la séance, le président de l'ACRO M. Olivier Burnet a évoqué le souvenir des 30 membres décédés dont l'ancien co-président M. Jean-François Leuba et mentionné les nombreux témoignages de celles et ceux qui ne pouvaient participer avant de passer la parole aux deux co-présidents présents ce jour-là. M^me^ Yvette Jaggy a évoqué les multiples pas en avant de cette nouvelle Constitution et parlé de cette expérience unique de cet exercice, fondement de notre démocratie. M. René Perdrix a rappelé l'histoire des constitutions vaudoises, long chemin de 1803 à 2003 qui a conduit aux innovations inscrites dans la charte fondamentale actuelle.

Ces nouveautés ont touché de multiples chapitres. Citons notamment ceux des droits fondamentaux, de l'organisation et du fonctionnement des trois pouvoirs, du territoire, des institutions, des communautés religieuses, de la gestion maîtrisée des finances, du vote et l'éligibilité des étrangers sur le plan communal, du partage vie familiale, de la vie professionnelle, du développement des énergies renouvelables ainsi que plusieurs adaptations formant la base d'un État modernisé et actuel.

Pour clore cette séance commémorative, M. Olivier Meuwly, dont la très grande culture historique est bien connue du PLR et au-delà, a expliqué de façon didactique et complète, toutes les étapes qui ont forgé la Constitution de 1803. Il a notamment évoqué l'Acte de Médiation du général Bonaparte, convaincu par les experts dont il s'était entouré, qu'il fallait pour la Suisse une organisation fédéraliste. Décrivant de façon détaillée le climat complexe de l'époque, M. Meuwly a passionné l'auditoire par mille et une précisions de l'histoire du canton montrant combien les faits historiques sont importants pour comprendre le passé, base de nos racines, mais aussi pour faire évoluer les institutions afin de les adapter à la société actuelle.

Avant de se retrouver le 23 septembre prochain pour la cérémonie officielle, toutes les personnes présentes ont apprécié à sa juste valeur ce premier moment de commémoration.

publicité

ON A BESOIN DE TOI !

ON RECRUTE

- CHARPENTIER/ÈRE
- FERBLANTIER/ÈRE
- COUVREUR/EUSE
- MENUISIER/ÈRE
- CHEF/FE D'ÉQUIPE
- TECHNICIEN/NNE
- APPRENTI/E

GROUPE VOLET
CHARPENTIER/BATISSEUR

www.groupe-volet.ch - T. 021 926 85 85
St-Légier Mts-Pully Orbe Rolle Maracon Aigle

continuez de nous suivre

Instagram
instagram.com/plrvaud/

twitter.com/PLR_VD
@PLR_VD

facebook.com/
PLR.LiberauxRadicauxVaudois/
@PLR.LiberauxRadicauxVaudois

LinkedIn
Page Linkedin
PLR.Libéraux-Radicaux Vaud

Les commissaires PLR à la gestion rendent leurs rapports

En ce mois de mai, le Grand Conseil se penche sur le rapport de la Commission de gestion au sein de laquelle siègent cinq députés PLR. Ceux-ci ont pour mission de contrôler la gestion, l'efficience et l'efficacité des services de l'État: ce rôle implique de longues heures de travail ponctuées par des entretiens et des visites sur le terrain afin de formuler des observations à l'attention du Gouvernement.

François Cardinaux

François Cardinaux et **Jean-Marc Udriot** ont examiné la gestion du DJES qui met en œuvre la politique de la jeunesse, la politique énergétique et climatique et de protection de l'environnement. Il résulte de leurs études que la planification des projets éoliens reste une problématique semée d'embûches: le Conseil d'État est donc prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il compte accélérer les processus et les ressources qu'il prévoit pour ce faire. Ils ont également signalé au Gouvernement que les locaux de deux entités ne sont pas adaptés à leurs activités (Centre des laboratoires d'Épalinges) ou nécessitent des mises aux normes (Police cantonale vaudoise).

Jean-Marc Udriot

Laurence Cretegny

Laurence Cretegny, accompagnée d'un député vert'libéral, a eu pour mission de contrôler le DSAS qui s'occupe de la politique de santé et des prestations sociales dans le canton de Vaud. Cinq observations ont été déposées, notamment: le manque de salles d'accouchement au CHUV et le faible nombre de médecins anesthésistes formés aux urgences obstétricales sont un problème face à la quantité accrue d'accouchements. De surcroît, il a été relevé que la collaboration entre les équipes soignantes des CMS et les médecins traitants pourrait être améliorée pour une meilleure prise en charge des patients. Enfin, les problématiques de surprescription médicamenteuse, notamment dans les EMS, font partie intégrante du programme de législature du Conseil d'État et les députés l'interrogent donc sur sa stratégie en la matière.

Maurice Neyroud ainsi qu'un commissaire Vert se sont penchés sur le DCIRH en charge des infrastructures liées aux transports et à la mobilité, de la politique numérique et culturelle. Deux observations liées à des problèmes de recrutement sont formulées: des difficultés à pourvoir des postes en personnel informatique et des sièges dans les commissions de subventionnement (qui ont pour rôle de préaviser sur les fonds à attribuer aux institutions ou spectacles…). Les premiers pourraient bénéficier d'environnements de travail plus attractifs alors que le système de rémunération des seconds n'est actuellement pas en adéquation avec la charge de travail.

Maurice Neyroud

Nicole Rapin

Nicole Rapin a été responsable de la surveillance du DFA, Département des finances et de l'agriculture, avec un député socialiste. Ils concluent de leurs travaux qu'il serait opportun que le Conseil d'État informe le Parlement sur les ressources affectées au traitement des dossiers issus de l'échange automatique de renseignements, et sur les montants nouvellement taxés par cet intermédiaire. De plus, ils veulent confirmer que des contrôles réguliers sont effectués concernant le respect des critères définis pour les exonérations temporaires d'impôts ou les cas d'imposition à la dépense. Enfin, ils souhaitent s'assurer pour le volet agricole de la poursuite du projet IMAGO dans le cadre d'une réflexion globale et dans une logique de continuité avec la précédente législature.

AGENDA

Bloquez les dates!

PLR Vaud

Congrès cantonaux 2023
Jeudi 22 juin, 19h30, Prangins
Lundi 23 octobre, 19h30, *2e tour*
Jeudi 7 décembre, 19h30

Brunch annuel
Dimanche 27 août, dès 10h
Scierie Zahnd,
chemin de Forchy 10, Rueyres
Accessible par le LEB

PLR Les Libéraux-Radicaux
TRIBUNE
LE JOURNAL DU PLR VAUDOIS | N° 4 | MERCREDI 26 AVRIL 2023
SOMMAIRE
RELATIONS CANTON-COMMUNES
une avancée majeure
L'État de Vaud, l'Union des communes vaudoises et l'Association des communes vaudoises ont conclu un accord global qui couvre notamment la péréquation, la facture policière et la participation à la cohésion sociale. Ceci permet d'apaiser les relations institutionnelles et est une victoire d'étape pour les communes, les faîtières et le canton sur un sujet à combien compliqué.

Prochaine parution
Mercredi 28 juin 2023
Délai rédactionnel
Lundi 19 juin 2023

Un seul slogan:
abonnez-vous à TRIBUNE…

publicité

Fiduciaire PAUX Conseils & Gestion

- Conseils fiscaux
- Gérance/ Administration PPE
- Comptabilité

Rue de la Gare 15 - 1110 Morges
Tél. 021 803 73 11
info@paux.ch - www.paux.ch

OSER LES INFRASTRUCTURES

par Nicolas Suter,
député, président
du Groupe PLR au Grand Conseil

Développer et repenser des infrastructures adaptées aux besoins de notre société est l'un des défis de notre génération. De tout temps, le développement d'infrastructures a été synonyme de croissance économique et d'amélioration de la qualité de vie.

Sans remonter jusqu'à la construction des voies romaines à travers l'Europe, notre pays est l'exemple type de la prospérité générée directement par des infrastructures de qualité.

Notre réseau de chemin de fer, parmi les plus denses du monde, construit au XIX^{e} siècle est aujourd'hui encore l'atout central de notre politique de transports publics. Les réseaux d'autoroutes, de routes nationales et régionales développés au milieu du XX^{e} siècle sont les garants d'un développement économique et d'une politique régionale dynamique. Les barrages construits il y a plus de 70 ans sont aujourd'hui encore le pilier essentiel d'un approvisionnement électrique renouvelable, compétitif, neutre en carbone et indigène. Que dire encore des réseaux d'eau potable et d'eaux usées qui non seulement nous garantissent un approvisionnement de qualité inégalée mais assurent également un traitement à la pointe des rejets afin de préserver l'environnement. Nos infrastructures sont nécessaires pour le développement économique et sont un facteur clé de notre qualité de vie.

Se reposer sur nos acquis et sur notre passé n'est pas une option. L'exemple des CFF nous le montre clairement, si l'on prend du retard sur la maintenance et le développement des réseaux, cela se paie comptant et le rattrapage, lorsqu'il est possible, peut prendre des décennies.

Outre la maintenance nécessaire, les prochaines décennies seront critiques pour de nouvelles infrastructures. On parle aujourd'hui, de réseaux thermiques (chaud, froid et géothermie), d'installations de productions d'électricité (solaire, éolien, hydraulique), de voies de transports et de réseaux de communication pour ne mentionner que l'essentiel. Construire de telles infrastructures va nécessiter autant de courage et de persévérance que nos aïeuls ont eu, cela représentera des investissements conséquents, mais rentables et une capacité de toutes et de tous à mettre le bien commun avant son propre confort. En effet, on le sait bien que tout le monde veut des investissements, mais pas devant son jardin. Beau défi, car construire aujourd'hui une autoroute traversant le Pays de Vaud serait impossible, ériger une éolienne prend 20 ans de procédures et mettre à l'enquête un barrage qui a déjà une concession implique un mètre cube de formulaires bien rangés dans des classeurs fédéraux (c'est littéralement le cas pour le projet de Bex-Massongex).

Ne pas se saisir de cet enjeu, c'est renoncer à la transition énergétique, renoncer à notre prospérité, renoncer à une forme d'indépendance et se résigner à voir notre qualité de vie s'effilocher. Au PLR ce n'est pas le genre de la maison, on se retrousse les manches et on s'attèle à la tâche. Bien à vous.

publicité

GRAND DESTOCKAGE

Jusqu'à -60%

ATTENTION !!!
Seulement jusqu'au 10 juin

+ de 300 matelas
+ de 200 sommiers
des dizaines de salons de canapés, de fauteuils fixes ou relax

Vente sous chapiteau
et dans les 3 étages du magasin
ATTENTION Stock limité !

Exemples stock limité :

Matelas SUPERBA BELLA	140/200	1'290.-	~~2'140.-~~
Matelas ROVIVA ELLA	90/190 ou 200	390.-	~~580.-~~
Sommier DIROY BILATTE	160/200	890.-	~~1'230.-~~
Sommier SWISSFLEX UNI 10 2 moteurs RF	80 ou 90/200	990.-	~~1'950.-~~
Lit MODULAR hêtre massif avec tête de lit	180/200	550.-	~~1'090.-~~
Lit BOXSPRING SUPERBA électrique 2 moteurs avec 2 matelas SWISSFLEX MARISA 90 cm	180/210	3'990.-	~~8'050.-~~
Lit VEGAS chêne massif avec tête de lit	160/200	1'590.-	~~2'290.-~~
Fauteuil relax HIMOLLA AGATHE 2 moteurs + élévation		1'590.-	~~1'978.-~~
Salon d'angle GRIMSEL en alcantara vert		3'890.-	~~7'756.-~~
Salon HORST BARCELONA 3 places +2½ places cuir		5'590.-	~~11'176.-~~
Canapé-lit NOKTO tissu HIPPO avec matelas PURO 140 cm		1'990.-	~~3'083.-~~

HASENA · TEMPUR · roviva · superba · bico · swissflex Swiss Premium Beds

Confort-lit DEPUIS 1989
www.confort-lit.ch
Avenue de Grandson 60
YVERDON-LES-BAINS
024 426 14 04

Ouverture :
Non stop pendant l'action
du lundi au vendredi
9h à 18h et samedi 9h-17h.

Guerre à l'est, défi à l'occident

par Pierre Schaeffer

Comme Janus, la guerre d'Ukraine révèle un second visage, celui que l'on n'avait pas identifié, il y a quinze mois, quand Poutine déclenche *«l'opération spéciale»*. La déferlante de blindés russes sur le Donbass suscite alors une même réaction à l'Occident: l'impérialisme russe est de retour, quarante ans après la chute du rideau de fer. La Russie veut s'emparer de l'Ukraine, ce qui a toujours été le cas dans la période contemporaine, sauf quelques années après la Révolution bolchévique.

La Chine, deuxième puissance économique mondiale, passe aujourd'hui de la puissance matérielle à l'ère de l'influence, grâce à une diplomatie activiste.

Mais par-delà cette vision stéréotypée de la guerre d'Ukraine, s'impose aujourd'hui une autre réalité, abondamment diffusée par Poutine, celle d'une guerre contre l'Occident coupable de vouloir dominer le monde. Poutine l'a réaffirmé avec force, le 9 mai dernier, sur la place Rouge quand il dénonce *«les élites globalisantes»* de l'Occident. On n'est plus dans la confrontation idéologique du marxisme et du capitalisme ou de la course aux armements. On est dans l'affirmation de la nation russe opposée à la volonté dominatrice de l'Occident.

Dans cette volonté de résistance, la Russie bénéficie d'un allié de poids, la Chine qui affirme sa culture, non seulement niée, mais anéantie par l'Occident au XIXe siècle quand les puissances européennes pillèrent l'économie chinoise. Ce temps est révolu. La Chine, deuxième puissance économique mondiale, passe aujourd'hui de la puissance matérielle à l'ère de l'influence, grâce à une diplomatie activiste.

Dans cette guerre déclarée à la civilisation occidentale, la Chine est au côté de la Russie pour dénoncer la domination occidentale. Le front Russie-Chine a obtenu un premier résultat au Conseil de sécurité de l'ONU avec le refus d'une quarantaine d'États de condamner l'invasion russe en Ukraine. Ces États sont souvent issus de la colonisation européenne en Afrique et en Asie, deux zones où se développe l'influence chinoise. C'est le cas au Moyen-Orient où la Chine a imposé sa médiation dans les relations entre l'Iran chiite et l'Arabie wahabite.

C'est un résultat tangible de l'influence chinoise, menaçante à Taïwan, qui provoque le raidissement actuel de l'Occident, en particulier sur le plan militaire.

C'est d'autant plus le cas que la démonstration a été faite en Ukraine de la faiblesse de l'armée russe. Dans ce repli défensif de l'Occident, il n'y a pas de place pour un tiers parti – comme le vérifie l'adhésion de la Finlande et (bientôt) de la Suède à l'OTAN, citadelle armée de l'Occident.

Ce front armé euro-américain révèle toutefois une faiblesse idéologique face au discours de la Chine et de la Russie qui prêche la rébellion des dominés face aux dominants. C'est ce même discours qui dénonce l'ambition universaliste de l'Occident et la nécessité de le déconstruire. C'est cet enjeu qui est au cœur de la zone grise des quarante États qui ont refusé de condamner l'invasion russe et à cet égard, l'Occident n'a pas de parade.

publicité

CAVE DE LA CRAUSAZ
FÉCHY

Bettems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz - Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille

Offre spéciale
carton de dégustation

5 x 70 cl.
Cave de la Crausaz Féchy
Féchy AOC La Côte CHF 43.50

5 x 70 cl.
Cave de la Crausaz rouge
Les Bourrons, assemblage CHF 43.50

5 x 70 cl.
Rosé La Crausaline
Pinot Noir CHF 45.00

Prix du carton CHF 132.00

Prix valables jusqu'au 31.12.23

Je commande_____carton(s) de dégustation livré(s) à mon domicile pour la somme de 132.00 par carton (uniquement en Suisse). Frais de livraison offerts

Nom :
Prénom :
Rue :
NP/lieu :
Tél.
Signature :

TRIB

POUR UNE SUISSE OUVERTE, INNOVANTE ET FORTE EN CETTE PÉRIODE DE POLYCRISE

par Christopher Ulmer,
secrétaire général PLR Vaud

Un cadre économique qui offre des opportunités à toutes et tous. Une augmentation importante des énergies renouvelables. Des mesures pour freiner la hausse des coûts de la santé et garantir notre prévoyance vieillesse. Petit tour d'horizon de quelques points forts du programme du PLR Suisse à moins de 150 jours des élections fédérales.

UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET OUVERTE SUR LE MONDE

Moderniser nos infrastructures, développer la voie bilatérale, empêcher les interdictions et l'imposition punitive. Voici quelques solutions libérales-radicales pour assurer notre prospérité et encourager l'esprit entrepreneurial. Le PLR va également continuer de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en exploitant le potentiel national et en améliorant la conciliation entre la vie professionnelle et familiale.

GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE ET LA SÉCURITÉ DU PAYS

Un approvisionnement en énergie sûre et abordable est une priorité pour notre parti. L'accent doit être mis sur l'innovation et le développement des énergies renouvelables, notamment dans le domaine hydraulique. Face à l'urgence, les procédures d'autorisation pour la construction de barrages, souvent bloquées par des organisations jusqu'au-boutistes, doivent être simplifiées.
La stabilité et la sécurité de notre pays passe également par une politique de défense globale qui comprend une armée de milice crédible, bien équipée et parée pour affronter les menaces de demain.

CONCURRENCE ET DIGITALISATION POUR EMPÊCHER L'EXPLOSION DES PRIMES

À l'heure où les systèmes de santé français et britannique s'écroulent sous le poids du socialisme, le PLR défend un modèle de soins de haute qualité axé sur la concurrence et l'innovation technologique. La liberté de choix pour les patients et une plus grande numérisation, qui réduira les doublons et la bureaucratie, sont des principes cardinaux pour notre parti.
Le PLR s'engage à ramener les prix des médicaments génériques à un niveau comparable à celui des prix pratiqués à l'étranger.

PÉRENNISER LA PRÉVOYANCE VIEILLESSE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Le PLR s'engage notamment pour ouvrir le deuxième pilier aux personnes à bas revenus et à temps partiel, flexibiliser l'âge de la retraite et défendre le système des trois piliers. Financer durablement la prévoyance vieillesse est également impératif. Ceci passe notamment par un soutien à l'initiative sur les rentes des Jeunes Libéraux-Radicaux Suisse.

Retrouvez l'entier du programme du PLR Suisse **–> plr.ch/elections-2023**
Nous vous donnons rendez-vous le 22 juin pour la présentation officielle du programme EF23 du PLR Vaud lors de notre Congrès.

Votation cantonale du 18 juin 2023 : « Pour la protection du climat »

Estimant que le Conseil d'État entreprend déjà ce qui est demandé par les initiants, le PLR Vaud recommande la liberté de vote. En effet, les grandes lignes des modifications constitutionnelles proposées sont cohérentes avec les directions déjà clairement prises (stratégie énergétique 2050, accord de Paris, plan climat vaudois, programme de législature).